



Litchfield, 7 juin 2007

246

DQ6.1

Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement
technique à Danford Lake

Alleyn-et-Cawood

6212-03-112

Madame Renée Poliquin, coordonnatrice
Secrétariat de la commission
Direction de l'expertise environnementale
et de la coordination
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

OBJET : Questions relatives au projet de lieu d'enfouissement technique à Danford Lake
dans la municipalité d'Alleyn-et-Cawood

Madame,

Nous vous faisons parvenir nos réponses aux questions que vous nous avez posées dans votre
lettre du 25 mai 2007.

Première question :

*Selon la MRC de Pontiac, une approche par appel d'offres aurait-elle pu être utilisée pour
déterminer une solution de gestion des matières résiduelles et pour identifier les lieux de
disposition pour la MRC et pour la région ?*

Réponse :

*Même si aucune disposition de loi n'oblige une MRC à le faire, la MRC de Pontiac aurait pu
utiliser une approche par appel d'offres pour déterminer une solution de gestion des matières
résiduelles et pour identifier les lieux de disposition.*

*Si le projet de lieu d'enfouissement technique (LET) à Danford Lake dans la municipalité
d'Alleyn-et-Cawood se réalise, les avis et opinions sont partagés quant à l'obligation de
procéder par appel d'offres, conformément au Code municipal du Québec, pour retenir les
services d'un entrepreneur dans le domaine de la gestion de matières résiduelles.*

Deuxième question :

Avant de faire ces choix, la MRC avait-elle entrepris des démarches pour solliciter des propositions de solution pour la gestion de ses matières résiduelles ? Si oui, lesquelles ? Sinon, expliquez pourquoi.

Réponse :

La MRC de Pontiac a invité des personnes compétentes et des entreprises de gestion de matières résiduelles afin de recueillir de l'information sur les diverses technologies existantes, telles l'enfouissement technique, l'incinération, la gazéification, la tri-méthanisation et le tri-compostage. Elle a même participé aux travaux du comité ad hoc formé par la Table des préfets de l'Outaouais afin de comparer ces technologies. Elle en est venue à la conclusion que l'enfouissement technique présente l'avantage d'être beaucoup plus simple que les autres technologies à gérer et moins coûteux à implanter.

Le 29 mars 2007, la MRC de Pontiac a visité le lieu d'enfouissement sanitaire (LES) à Lachute et son gestionnaire, Gestion environnementale Nord-Sud. Elle en est venue à la conclusion que cette solution de rechange n'est pas avantageuse en raison des coûts de transport trop élevés pour acheminer les matières résiduelles vers ce site.

À l'heure actuelle, il n'existe aucun autre projet réalisable à court terme, donc aucune solution de rechange, qui viendrait résoudre notre problématique d'élimination des matières résiduelles lorsque les 21 lieux d'enfouissement en tranchée, ou dépôts en tranchée (DET), dans la MRC de Pontiac devront être fermés.

En espérant avoir répondu à vos attentes, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.



Pierre Duchesne
Aménagiste

PD/pd